Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260707-2026D051-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D051

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 24/06/2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, André NEDELEC, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Géraldine MERRET, Maxime LESTRUHAUT, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY, Isabelle CHAILLOU
Absents/Excusés : Jérémy LAINE pouvoir à Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON pouvoir à Fleur GUERIN, Patrick JAOUEN pouvoir à Pierre LE GOFF, Sébastien BOUGET
Secrétaire de séance : Fleur GUERIN
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11 Votants : 14 Procurations : 3

Rapporteur : M. Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;
VU le projet de procès-verbal ;

M. Pierre LE GOFF expose à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le vendredi 05/06/2026 à 19h00 en mairie, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne d'Alain TIRILLY.

La première partie de la séance a été consacrée à la désignation des membres pour les sénatoriales, le PV a été établi, puis les 3 délibérations suivantes ont été approuvées :

- Délibération n° 2026D048 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12/05/2026
- Délibération n° 2026D049 : Maison de services : attribution des lots
- Délibération n° 2026D050 : Étude de la demande de subvention - association Zobi Cats

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF